



Commune de SEPT-SORTS
77260

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 30 MARS 2012

PRESIDENT : M. ARNOULT François, Maire.

PRESENTS : M. Alain LECOMTE, M. Pascal MERLIN, M. Jean-François RICHARD, Mme Maryse WAUTHIER, Mme Camille JEAN-LOUIS

ABSENTS : M. Sébastien CAFFART, M. Hervé GODARD

ABSENTS EXCUSES : Mme Anne-Marie DESBROUSSES, Mme Françoise BÖSCH, M. Laurent DE VISCH

POUVOIRS : Mme DESBROUSSES donne pouvoir à M. François ARNOULT et Mme BÖSCH donne pouvoir à M. Alain LECOMTE.

Secrétaire de séance : M. Alain LECOMTE

o*o*o*o*o

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30. Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du 28 février 2012.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

1° Le choix du mode de ramassage des déchets verts

2° Dans le cadre du vote du budget primitif, Achat de la parcelle B 220 à M. Jean Mercier

Le Conseil Municipal, l'unanimité, donne son accord pour ajouter ces deux questions à l'ordre du jour de la réunion.

DELIBERATIONS ET DECISIONS :

► Le conseil municipal **DECIDE** de participer à la classe de découverte de l'école du Pâtis, pour un enfant de Sept-Sorts, soit la somme de 145 €. Cette somme est inscrite au Budget Primitif.

► Sous la présidence de Monsieur Alain LECOMTE, 3ème adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2011 de la commune, qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	316 972.15 €
Recettes	570 935.23 €

Résultat de l'exercice 2011	223 963.08 €
Excédent reporté	208 444.38 €
Résultat de clôture de 2011	432 407.46 €

Investissement

Dépenses	248 086.61 €
Recettes	248 992.84 €

Résultat de l'exercice 2011	+ 906.23 €
Excédent reporté	- 128 547.21 €
Résultat de clôture de 2011	- 127 640.98 €

Soldes des restes à réaliser d'investissement	- 69 737 €
Besoin de financement	197 377.98 €

Hors de la présence de M. Arnoult François, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2011 pour le budget communal.

► Sous la présidence de Monsieur François ARNOULT,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
Adopte à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2011.

► Le Conseil Municipal **décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2011** qui s'élève à 432 407.46 € de la façon suivante :
235 029.48 € en report d'excédent en fonctionnement et 197 377.98 € en recettes de la section d'investissement, en réserve au 1068.

► Le Conseil Municipal **DECIDE** de reconduire les taux d'imposition 2011 pour l'année 2012, à savoir :

Taxe	Taux communaux 2012
Taxe d'habitation	12.90 %
Taxe foncière	5.63 %
Taxe « foncier non bâti »	16.30 %
CFE	14.37 %

► Le Conseil Municipal **VOTE** le **BUDGET PRIMITIF** de l'année 2012 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

* SECTION DE FONCTIONNEMENT **776 622 €**
* SECTION D'INVESTISSEMENT **715 733 €**

► Le conseil municipal **DECIDE** d'acquérir la parcelle B 220 pour 465 m² situé dans le bois communal et appartenant à M. Jean Mercier. Monsieur le Maire est mandaté pour effectuer les démarches relatives à cet achat et pour signer l'acte et tous les documents s'y rapportant. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2012.

► Le Conseil Municipal, sur proposition de la Communauté de communes du Pays Fertois et dans le cadre de la renégociation du marché des déchets, **PREND LA DECISION** de mettre en place des containers sur l'ensemble de la commune à la place des sacs pour le ramassage des déchets verts. La contenance des containers reste à définir suivant le coût.



Vu pour être affiché 2 avril 2012, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes.
A Sept-Sorts, le 2 avril 2012.

Le Maire,
François ARNOULT.